



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Publié le 4 Novembre 2019
(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 Aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après avoir délibéré le 23 mai 2016, suite au transfert de ces EPCI membres, le PETR du Pays Lauragais a pris la compétence d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et en a défini les modalités de concertation par délibération du 27 mars 2017. Le PCAET intègre la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Les deux objectifs principaux d'un PCAET sont **l'atténuation** (il s'agit de limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES)) et **l'adaptation** au changement climatique (il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique) dans l'ensemble des domaines concernés de la vie quotidienne : transports, déchets, activités agricoles et industrielles, bâtiments (habitat).

Il aborde les thématiques suivantes : la consommation et production d'énergie, les émissions de gaz à effets de serre et les polluants atmosphériques, le stockage du Co2 dans les sols et les forêts ainsi que la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Il comprend notamment : un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est également soumis à une évaluation environnementale stratégique conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement.

Après avoir largement réuni, dans le courant de l'année 2018 et 2019, de nombreux acteurs du territoire pour co-construire le programme d'actions et sollicité l'Autorité Environnementale en Juillet dernier, une consultation publique électronique est organisée afin de recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période du :

Mercredi 20 Novembre 2019 au Vendredi 20 Décembre 2019
(1 mois)

Détail du dossier : Résumé non technique du PCAET – Diagnostic – Stratégie territoriale de transition énergétique – Programme d'actions – Evaluation Environnementale Stratégique – Avis de l'Autorité Environnementale – Eléments de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le public pourra faire part de ses observations sur le site internet du PETR du Pays Lauragais (www.payslauragais.com) via un formulaire électronique dédié.

Un exemplaire papier sera consultable dans les locaux temporaires du PETR du Pays Lauragais à l'adresse :
Le Moulin
Chemin du Gril
31560 Nailloux

Toute contribution transmise après la consultation publique ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET, soumis parallèlement pour avis au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional, sera modifié si nécessaire pour tenir compte des remarques. Il sera, par la suite, proposé à l'approbation du Conseil Syndical du PETR du Pays Lauragais en début d'année 2020.